

# AVIS N° 53 DU 22 JUIN 2000 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE RELATIF AUX «JEUNES DIFFICILES»

## A. - DÉFINITION

Afin de mieux préciser la définition du «jeune difficile», le Conseil se réfère à l'article 2 de l'arrêté du 15 mars 1999 relatif aux CAS, qui énonce :

*«... jeunes qui nécessitent une aide particulière et spécialisée eu égard à des comportements agressifs ou violents, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés infractions répressifs, ...».*

Le Conseil propose toutefois d'extraire la dernière phrase de cette définition «ou lorsque la demande d'accueil concerne un jeune qui est confié au groupe des IPPJ» qui lui paraît à la fois trop réductrice ou extensive selon les points de vue, et source de connotation lourde à l'encontre du jeune.

Par ailleurs, la notion de récurrence pourrait être utilement étendue aux deux premiers critères.

Le Conseil met moins l'accent sur les symptômes présentés par le jeune - stigmatisation - que sur la difficulté de trouver un service capable d'assumer les difficultés qu'il présente à ce moment de son histoire.

Ainsi doivent être intégrées dans la définition les notions d'évolution du jeune et de la relation entre celui-ci et la structure : le Conseil parle plus volontiers de prise en charge difficile à un moment

donné que de «jeune difficile». Cette perspective systémique invite à percevoir le jeune en difficulté dans sa globalité.

Par ailleurs, à ce stade de la réflexion et à défaut d'instrument adéquat, le Conseil ne s'est pas prononcé sur les aspects de quantification.

## B. - PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans la foulée de l'avis du Conseil communautaire sur la programmation des centres d'accueil spécialisés, on peut identifier trois orientations générales :

**1.** un large et rapide consensus autour de :

- la tolérance aux symptômes;
- l'individualisation des approches;
- le soutien mutuel et la collaboration des intervenants.

**2.** Un soutien massif à la diversification des prises en charge des jeunes difficiles et à l'ouverture du champ de celles-ci, pour éviter de s'enfermer dans la logique des normes et moyens mais, au contraire, afin de permettre le développement de la créativité, de l'originalité dans l'élaboration des projets pédagogiques particuliers.

**3.** Une unanimité et une insistance constantes sur la nécessité de moyens supplémentaires

(en personnel, en matériel,...) à injecter par la Communauté française dans les nouveaux projets, que ceux-ci soient issus de la reconversion de dispositifs existants ou de la création de nouveaux services.

De manière plus précise, nos principales recommandations peuvent être regroupées autour de cinq thèmes majeurs :

**1.** Assurer une meilleure continuité dans les prises en charge et mettre fin ainsi à la multiplication des lieux de placements ou des types de services en vue d'affiner l'accompagnement du jeune (individualisation). Ceci implique l'existence d'un fil conducteur : sans doute est-ce le rôle des gradués SAJ-SPJ, à mandater plus clairement à cet égard.

**2.** Développer les partenariats : synergie, souplesse, ouverture entre les divers acteurs du terrain :

- entre privés et publics;
- entre hébergement et milieu ouvert;
- entre Aide à la jeunesse et Santé (cf. table ronde).

Par ailleurs, les doubles mesures doivent être facilitées sinon promues, dans leurs aspects financier, administratif et contractuel pour permettre une meilleure complémentarité au sein des divers champs d'inter-

vention (pédagogique, clinique, social, ...) dans la perspective évoquée de continuité et d'individualisation des prises en charge.

**3.** Plus particulièrement, l'accent a été régulièrement placé sur la nécessité de laisser entrer et de développer un travail de type plus clinique dans le champ socio-pédagogique.

**4.** Reconnaître la spécificité professionnelle de ces acteurs : nommer leurs compétences, valoriser leur fonction (subsidiarité, carrière, ...), promouvoir des formations spécifiques, soutenir leur action quotidienne.

**5.** Stimuler la recherche et assurer la publicité de ce secteur d'activités, caractérisé par un foisonnement des pratiques et un relatif déficit de conceptualisation :

- mettre en place des outils d'évaluation, concernant les parcours individuels des jeunes (études longitudinales) et soutenir les approches méthodologiques de référence;
- créer une plate-forme de rencontre assurant une meilleure lisibilité publique des pratiques et réflexions du secteur, en vue de soigner son image de marque (valorisation) et de susciter une culture positive d'appartenance (journal interne, groupe d'échanges, ...).